N° D2026_02_16

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 12 FÉVRIER 2026

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 04/10/2022, visée en Préfecture le 14/10/2022;

- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 23.03.2021 l'autorisant à signer la décision;

- Vu les articles R. 2185-1 et R. 2185-2 du Code de la Commande Publique ;

- Vu la consultation lancée le 04/11/2025 pour le lavage et désinfection des dispositifs de collecte - lot 1 et 2;

- Considérant que les montants des offres reçues pour le lot 01-Lavage et désinfection de conteneurs enterrés et semi-enterrés- sont largement supérieurs aux crédits budgétaires alloués au marché, rendant ces offres inacceptables;

- Considérant qu'il s'agit d'un motif d'intérêt général justifiant de déclarer la procédure sans suite - pour le Lot 1 - Lavage et désinfection de conteneurs enterrés et semi-enterrés;

DÉCIDONS

Article 1 :

La consultation lancée pour le lavage et désinfection des dispositifs de collecte- Lot 1 - Lavage et désinfection de conteneurs enterrés et semi-enterrés est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'offres inacceptables.

Article 2 :

Le dossier de consultation pour le Lot 1 - Lavage et désinfection de conteneurs enterrés et semi-enterrés sera modifié et donnera lieu à une nouvelle mise en concurrence.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice du nettoiement et gestion des déchets sont chargés de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 12 février 2026

Le Vice-président

Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 06/03/26
Publié ou notifié le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_02_16**
Objet :	**consultation lancée le 04/11/2025 pour le lavage et désinfection des dispositifs de collecte ? lot 1 et 2 déclarer la procédure sans suite ? pour le Lot 1 - Lavage et désinfection de conteneurs enterrés et**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-12 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20260212-D2026_02_16-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20260212-D2026_02_16-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_4270.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20260212-D2026_02_16-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	55.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mars 2026 à 14h51min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mars 2026 à 14h52min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mars 2026 à 14h52min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mars 2026 à 14h53min08s	Reçu par le MI le 2026-03-06